

## **Création d'un conseil municipal de jeunes**

Madame CORMIER, Adjointe responsable de la Commission Petite Enfance – CCAS, expose le rapport suivant :

Un conseil municipal de jeunes constitue une véritable école d'apprentissage de la citoyenneté, de la responsabilité et de l'autonomie.

Il a pour objectifs de :

- promouvoir la participation des jeunes à la vie de la commune en leur donnant la possibilité de préparer, proposer et réaliser des projets concrets,
- favoriser l'apprentissage et l'exercice d'une citoyenneté active,
- permettre aux enfants de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs en devenant citoyen responsable.

Une commission ad hoc a été constituée, elle a pour membres :

- Monsieur Gwénaél POISSON
- Madame Josiane CORMIER
- Madame Janick LECHAT
- Monsieur Jacques MAIGNAN
- Madame Isabelle OZILLE
- Madame Marie-Claude TOURTELIER
- Monsieur Philippe GOUDET
- Madame Anne-Françoise RALU
- Madame Nathalie DASSE-VINAY
- Les directeurs des écoles Bono Campo et Nazareth
- Les présidents des parents d'élèves des 2 écoles

Il vous est proposé :

- d'accepter la création du conseil municipal de jeunes,
- d'accepter les termes du règlement intérieur.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**Pour copie conforme :**

**Le Maire :**

**Pierre-Yves MARDELÉ**